

Introduction

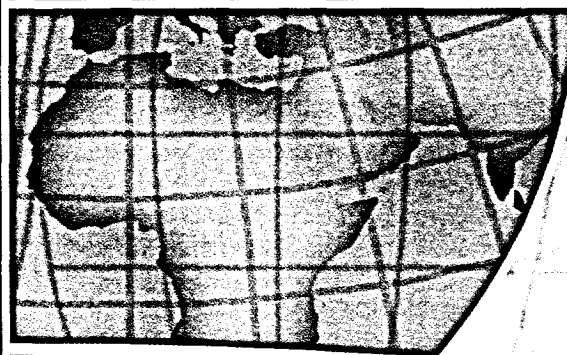
La prospérité du Canada est inextricablement liée au commerce international. L'ouverture des marchés, associée à un contexte commercial stable et transparent, est au cœur de notre croissance et de notre prospérité. Toutefois, les relations commerciales, comme pour toute interaction intense, sont parfois source de différends. En tant qu'économie de taille intermédiaire, le Canada a besoin d'un système multilatéral efficace et fondé sur des règles, pour que les différends commerciaux puissent être résolus en se fondant sur des règles communément acceptées plutôt que sur le pouvoir politique ou économique. L'adhésion du Canada à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) nous aide à gérer nos relations commerciales et à atteindre nos objectifs en vue d'une plus grande croissance économique.

Le système des accords de l'OMC est la pierre angulaire du système de commerce multilatéral. C'est sur lui que prennent appui la politique commerciale canadienne et les relations commerciales que le Canada entretient avec l'Union européenne, le Japon, d'autres pays industrialisés et une foule de marchés émergents de par le monde. Il régit également la majeure partie de nos échanges avec les États-Unis. L'OMC représente un forum permettant de négocier les droits et les responsabilités liés au commerce, de négocier l'accès aux marchés, de surveiller la mise en œuvre des obligations et des engagements contractés en vertu de divers accords, d'examiner les politiques et les pratiques commerciales des membres et de régler les différends entre membres, différends reliés à des interprétations divergentes des règles. L'OMC, de concert avec d'autres organisations internationales, cherche actuellement à coordonner et à échanger de l'information sur des questions en matière de finance, d'environnement et de développement.

Renforcer le système commercial pour qu'il profite à tous : le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales

En novembre 2001, 142 ministres du commerce se sont réunis à l'occasion de la Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, au Qatar, et ont lancé un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales qui doit se conclure d'ici le 1^{er} janvier 2005. Les ministres ont également accueilli favorablement les demandes d'adhésion à l'OMC de la Chine et du Taipei chinois. À la suite du lancement des négociations à Doha, des négociations continues sur l'agriculture et les services, menées dans le cadre de l'OMC, ont été renforcées par des négociations

2 *Pour une amélioration des règles internationales : l'Organisation mondiale du commerce (OMC)*



sur l'accès aux marchés des produits non agricoles, les droits antidumping, les mesures disciplinaires devant sanctionner l'allocation de subventions ou l'imposition de droits compensateurs, le règlement des différends dans le cadre de l'OMC, la mise en place d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des vins et spiritueux, ainsi que sur d'autres aspects du commerce et du contexte commercial. Des discussions approfondies dans tous les secteurs de négociation sont désormais bien avancées. À Doha, les ministres se sont donné comme objectif de terminer ce cycle de négociations d'ici le 1^{er} janvier 2005.

C'est également à Doha que des programmes de travail ciblés ont été lancés dans quatre secteurs, connus sous le nom des « Questions de Singapour » (se rapportant à l'investissement, à la politique de la concurrence, à la transparence des marchés publics et à la facilitation des échanges commerciaux) et il est prévu qu'une décision sur le début des négociations sera prise au moment de la Cinquième Conférence ministérielle de 2003. Les décisions prises à Doha comportent également des engagements à l'égard de nouveaux secteurs des programmes de travail, tels que le commerce, la dette et les finances, le commerce et le transfert de technologies, le commerce électronique, le commerce et l'environnement, ainsi que les aspects des